



Comité de Tarbes des Hautes-Pyrénées



Comité Pyrénées-Atlantiques/Hautes-Pyrénées



# Classement Accessibilité des 10 plus grandes Communautés des Communes des Hautes Pyrénées 2013



## RESULTATS



Et



AFM: Me Jocelyne Carjuzaa 06 38 84 37 87  
AMADYS: Mr. Marcel Sacrepeigne 05 62 37 09 80  
AVH: Mr Jacques Asfaux 05 81 59 90 31  
APF: Me Odile Le Galliotte 05 62 93 86 07  
FNATH 64-65: Mr. Christophe Martin 05 62 93 05 93  
VOIR ENSEMBLE: Me Gaby Michel Pic 05 62 37 94 80



## Liste des Communautés de Communes de plus de 5000 habitants des Hautes Pyrénées

### **Communauté de Communes du Grand Tarbes**

30 Avenue Saint-Exupéry 65000 TARBES

Président : Gérard Trémège

### **Communauté de communes du Canton de Tournay :**

15 Place d'Astarac 65190 TOURNAY

Président : André Fourcade

### **Communauté de Communes du Canton d'Ossun :**

34 bis rue Maréchal Foch 65290 JUILLAN

Président : Michel Ricaud

### **Communauté de Communes de la Haute Bigorre :**

7 Rue René Descartes 65200 BAGNERES DE BIGORRE

Président : Rolland Castells

### **Communauté de Communes Neste Baronnies :**

1 route d'Espagne 65250 LA BARTHE DE NESTE

Président : Maurice Loudet

### **Communauté des communes du Pays de Lourdes :**

1 rue Francis Jammes ZI du Monge 65100 LOURDES

Président : Jean-Pierre Artiganave

### **Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan :**

14 Place de la République 65300 LANNEMEZAN

Président : Bernard Plano

### **Communauté de Communes du Val d'Adour :**

350 Boulevard Lapalu 65700 MAUBOURGUET

Président : Jean Guilhas

### **Communauté de Communes Vallée d'Argelès Gazost :**

1 route de Saint-Orens 65400 ARGELES GAZOST

Président : André Pujo

### **Communauté de Communes de Vic-Montaner :**

4 bis rue des Ecoles 65500 VIC EN BIGORRE

Président : Jean Luc Curret



Nous avons adressé aux 10 communautés de communes de plus de 5 000 habitants, en décembre 2012, un document de 12 questions.

8 d'entre elles nous ont répondu mais 2 sont restées silencieuses malgré nos relances :

**Les Communautés de Communes :**

- **Val d'Adour**
- **Canton de Tournay**

**1er constat : beaucoup d'interrogations sur notre démarche :**

Il nous faut justifier notre démarche et expliquer que l'accessibilité concerne aussi les Communautés de Communes : Elles ont toutes une compétence obligatoire, celle de l'aménagement de l'espace.

Si les Communautés de Communes ne sont pas directement responsables des politiques municipales en matière d'accessibilité, elles ont l'obligation de mettre en place la Commission Intercommunale Accessibilité, la faire vivre en collectant les informations de diagnostic et de mise en accessibilité notamment.

**2ème constat : difficulté de répondre à nos questions :**

De nombreuses questions sont restées non renseignées et cela est préoccupant.

Exemple : Combien de mairies de la Communauté de Communes sont accessibles ? Seule la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a pu nous répondre pour toutes ses communes

Autre exemple : Combien de communes ont leur salle des fêtes accessible ? Seules les 4 Communautés de Communes de Lannemezan, Lourdes, du Canton d'Ossun et de la Haute Bigorre nous ont répondu.

**Où en sommes nous aujourd'hui ?**

- La CIA (Commission Intercommunale Accessibilité) du **Plateau de Lannemezan**, se réunit régulièrement et le diagnostic accessibilité ERP est réalisé dans 5 des 8 communes
- Celle d'**Argelès Gazost** s'est réunie pour la première fois le 28 novembre 2012. La démarche de diagnostic auprès des communes est lancée
- La CIA du **Pays de Lourdes** se réunit également et le diagnostic ERP est en cours.

Nous constatons beaucoup de retard dans la mise en application de la loi de 2005. La grande majorité des Communautés de Communes n'ont pas mis en place, ou ne font pas fonctionner leur Commission Intercommunale Accessibilité. Très peu de diagnostics ont été réalisés.



## Conclusion :

La première édition de ce classement accessibilité ne nous permet pas cette année, de désigner un premier, les notes sont trop basses et vont de 0 (pour les non réponses) à 6.60 sur 20 !

**A chaque fois qu'une avancée importante a été faite pour les personnes handicapées, celle-ci a bénéficié à tout le monde. Vous viendrait il à l'esprit aujourd'hui de ne plus pouvoir utiliser la télécommande, les ascenseurs, les plans inclinés et d'éviter les portes automatiques ?**

Nous espérons que notre opération participera à une prise de conscience collective de tous nos Maires et Présidents de Communautés de Communes. Ils sont des maillons essentiels, et, sans réelle volonté effective de leur part, le risque est grand, non seulement de ne pas progresser en matière d'accessibilité mais surtout de régresser.

Nous vous donnons rendez vous à l'année prochaine, à la fois, pour la seconde édition de ce classement mais aussi dans les urnes.

# APPRENONS à VIVRE ENSEMBLE

